

## Les démarches d'admission:

- *Faire une demande par courrier ou par fax. Des entretiens téléphoniques, avec l'équipe, seront mis en place pour étudier votre demande.*
- *Pour les personnes désireuses d'intégrer le centre en placement de justice, des entretiens pourront être envisagés en détention.*
- *Pour être admis, vous devez être préalablement sevré ou stabilisé.*
- *Après un cycle d'entretiens, si accord réciproque, une date d'entrée vous sera proposée.*



Association d'Education et de Prévention

**C**entre de **S**oins  
d'**A**ccompagnement et de  
**P**révention en **A**ddictologie

**Lille / 1h30**



**Paris  
2h30**

**Reims / 1h30**

*Accès SNCF  
Ligne TER: Lille/Hirson  
Arrêt FOURMIES*

**41, rue du général Leclerc  
59212 Wignehies  
Tél: 03.27.60.27.09  
Fax: 03.27.60.26.75**

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nord - Pas-de-Calais



# AEP

CSAPA « le point du jour »



**Centre Thérapeutique  
Résidentiel**

## « Le point du jour »

**D**ans l'Avesnois, nous accueillons des femmes et des hommes en internat complet, pour une période de 13 mois maximum.

- Des usagers de produits psycho actifs, abstinents, avec ou sans substitution ou traitements médicamenteux; volontaires, désireux de soigner leur dépendance par la consolidation de l'abstinence et de travailler à leur réinsertion sociale
- Des usagers de drogues en alternative à l'incarcération. L'établissement est conventionné avec la justice et le D.S.P.I.P. du Nord

### Conditions d'admission et de séjour

- Arriver dans un état physique et psychique permettant la participation aux entretiens et activités proposés
- Se conformer aux prescriptions du règlement de fonctionnement et au projet de soins de l'établissement
- Respecter les personnes et les biens, et de ne pas avoir de propos ou de comportements violents
- Accepter les règles de vie en communauté

## HOTELLERIE

Capacités de 15 places en chambres individuelles



*Cuisine, hygiène et lingerie, accompagné par la maîtresse de maison*

*Loisirs de groupe en extérieur et sport sous la responsabilité de l'équipe éducative*

Les frais de séjour et de prise en charge sont assurés par l'ARS. Seuls les sorties et loisirs peuvent donner lieu à une participation financière.

La gestion des ressources est assistée par l'équipe éducative.

### L'équipe pluridisciplinaire...

- 1 Directeur
- 1 Cheffe de service
- 1 Secrétaire comptable
- 1 Médecin addictologue
- 1 Psychologue
- 1 Psychiatre
- 5 Educateurs/Educatrices spécialisé(e)s
- 2 Educateurs techniques
- 1 maîtresse de maison
- 2 Surveillants de nuit

Prise en charge globale, sociale, médicale et psychologique dans le cadre de la loi 2002/2

Suivi individualisé sous forme de contrat de séjours après évaluation par synthèse avec l'équipe

Suivi éducatif et psychologique, groupes de paroles, relaxation, sophrologie, entretiens individuels

Suivi de la dépendance par analyse d'urine de contrôle

Elaboration d'un projet de sortie selon les possibilités de la personne